

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 13 novembre 2020 – 9h00 et 14h00

- ❖ **La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).**
- ❖ **Seul.e.s la Présidente, les Président.e.s des groupes politiques (ou suppléant.e.s) et les membres du Gouvernement sont présent.e.s dans l'hémicycle. Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole.**
- ❖ **Les autres député.e.s assistent à la séance en visioconférence et peuvent intervenir dans les débats**
- ❖ **Les votes se font à distance**

Ordre du jour

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. **Projet de règlement relatif aux centres culturels**
doc. 22 (2020-2021) n° 1 et doc. 22 (2020-2021) n° 2
 - Rapporteur : M. Ahmed Mouhssin
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

- 2.2. **Projet de règlement relatif au label I.M.P.A.C.T.**
doc. 23 (2020-2021) n° 1 et doc. 23 (2020-2021) n° 2
 - Rapporteur : M. Martin Casier
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

- 2.3. Proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française, déposée par Mme Magali Plovie, au nom du Bureau doc. 28 (2020-2021) – n^{os} 1 et 2
- Rapporteur : M. Christophe Magdalijns
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

3. Interpellations

- 3.1. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la situation sanitaire Covid côté francophone
- 3.2. de Mme Véronique Jamoulle adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé et de l'Action sociale, concernant le projet de réforme du secteur ambulatoire

4. Questions orales

- 4.1. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la promotion de la santé mentale des télétravailleurs
- 4.2. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant la santé sexuelle et reproductive des femmes en situation de précarité à Bruxelles
- 4.3. de M. Emin Ozkara adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Infrastructure de crèches, concernant les dernières avancées du plan crèche et le calendrier 2020-2024 des appels à projets crèches
- 4.4. de Mme Latifa Aït Baala adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant la diversité dans les scènes francophones
- 4.5. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les centres PMS qui tirent la sonnette d'alarme–Réseau Commission communautaire française
- 4.6. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'avenir de l'Etoile Polaire
- 4.7. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant l'implication de la Commission communautaire française dans le projet de candidature de « Bruxelles capitale européenne de la culture 2030 »
- 4.8. de Mme Françoise Schepmans adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les cas de Covid dans les établissements scolaires gérés par la Commission communautaire française - Situation des Instituts de Redouté-Peiffer, Gryzon et Herlin

- 4.9. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Infrastructure de crèches, concernant les crèches inclusives en Région bruxelloise
- 4.10. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant l'accompagnement des familles de détenus durant la crise sanitaire

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

6. Vote à distance selon les mêmes modalités qu'au PRB

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21